



28

Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section d'Eure et Loir de la F.S.U. Enseignement, Éducation, Recherche, Culture

3, rue Louis Blériot, 28 300 CHAMPHOL

Tel : 02 37 21 23 96

Fax : 09 72 47 25 65

Mél : fsu28@fsu.fr

Site : <http://sd28.fsu.fr>

Bulletin n° 94
1^{er} trimestre 2018

ISSN 1778-140X
N° CPPAP 1020 S 07582
Bulletin trimestriel 1€
Directeur de publication : Hugues Villemade
Imprimé par nos soins

Paru le 13 mars 2018

Revendications : Un Max en Mars !

Champhol, le 9 mars 2018

Née sur les ruines des vieux partis, la présidence Macron se considère comme une force innovante... Elle n'est pourtant que le dernier soldat libéral de la guerre contre le « modèle social français ». Celui-ci repose sur des droits sociaux et économiques (35 heures, congés payés...) mais aussi sur la Sécurité Sociale et le statut de la Fonction Publique.

Que reproche-t-on à ce « modèle social » ? Rien si ce n'est des chiffres : ceux de la compétitivité (coût du travail) et du chômage (toujours en hausse !), ceux du déficit et de la dette. Mais pourquoi ne pas attaquer ces problèmes par les deux côtés : les dépenses, (certes), mais aussi les recettes ?! Quelle hypocrisie que cette hémiplogie qui empêche toute augmentation des recettes fiscales ou sociales ! C'est que l'enjeu ici, contrairement aux apparences, n'est pas financier.

Une preuve ? Pour réduire la dette de la SNCF, le gouvernement propose la destruction du statut de cheminot. Quel rapport ?! Même le fameux rapport Spinetta n'a pas calculé combien de milliards rapporterait cette destruction... C'est bien que l'enjeu, là aussi, n'est pas financier !

En refusant de créer les postes (et donc les places) nécessaires dans l'Enseignement supérieur, en fermant l'antenne scientifique universitaire de Chartres, en augmentant les effectifs par classe dans les écoles comme dans les collèges et lycées, les politiques gouvernementales réduisent certes les coûts... mais aussi les bénéfiques produits par ces services publics ! Quelle drôle de manière de compter, qui oublie toujours de mesurer ce que rapporte le travail des agent-e-s publics ! C'est bien que, là-aussi, l'enjeu n'est pas financier !

C'est pourquoi la FSU considère que la réflexion sur l'évolution des services publics doit d'abord partir des besoins réels de la société. Rien à ce sujet dans les travaux du gouvernement sur la « transformation de l'action publique ». Rien, si ce n'est un impératif, toujours le même : « réduire la dépense publique ». On est bien là toujours dans la même vision qui ne met en avant les questions financières que pour mieux dissimuler son désir de rendre possible l'accès aux services publics uniquement à ceux qui en auront les moyens.

Le 22 mars, nous manifesterons donc pour une autre société mettant réellement en œuvre le principe d'égalité (donc la solidarité), et non la compétitivité ! De même, le 15 mars, les retraités manifesteront leur opposition aux mesures injustes qui les frappent, en particulier la hausse non compensée de la CSG.

Pierre Licout

Co-secrétaire départemental

Gellainville PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 13 mars 2018

SOMMAIRE

p 1 : Edito

p 2-3 : Apprentissage, C.A.P. 22 et Printemps Social

p 4-5 : Carte scolaire 2018

P6-7 : Politique de santé et « Asile et Immigration »

p 8 : 22 mars : Tou-te-s en grève

Ont participé à ce bulletin :

F.Andro, B. Bordes, C.Cun, M.Cognard,
O.Dehut, C.Guérin, J. Jaffré, P.Licout,
F.Marchand-Selvais, M.Mignot, D.Prier-Chéron, J-C. Rétho, J.Silly, O.Thomas.

Luttes en cours

Apprentissage : Décryptage de la Réforme

Les dernières mesures du gouvernement visent à développer la voie de l'apprentissage par tous les moyens, dans tous les sens...

...en direction des jeunes

Augmentation de 30 € / mois pour les apprenti.e.s de 16 à 20 ans

Aide de 500 € pour le permis de conduire pour les apprenti.e.smais rien pour les élèves de Lycée Professionnel (LP) pourtant majoritairement issu.e.s de CSP défavorisées !

...en direction du patronat

« L'information sur les métiers » confiée aux régions :

Il est à craindre qu' ainsi, l'orientation professionnelle soit pensée en terme d'adéquation emploi-formation pour répondre aux besoins locaux des entreprises. Cela permettra de faire une promotion de l'apprentissage au détriment de la voie scolaire, vers les métiers qu'elles auront pressentis localement "en tension".

Des moyens de pression plus importants pour les patrons :

Le financement « au contrat », imposera aux CFA de prendre coûte que coûte des apprenti.e.s sous contrat, quelles que soient les conditions d'accueil et de formation dans l'entreprise. Cette mesure instaure le principe de marché dans la formation professionnelle initiale.

L'assouplissement des conditions de rupture du contrat d'apprentissage :

Il va mettre la pression sur les apprenti.e.s, les obligeant à accepter davantage des conditions de travail dégradées.

La dérogation aux 35h pour les apprenti.e.s mineur.e.s (pour leur permettre de travailler sur des horaires atypiques) :

C'est une mesure grave et une régression absolue du point de vue du travail des mineurs et des lois arrachées au patronat depuis 1841. Elle va aussi entraver la sécurité des jeunes dans les entreprises (80 fois plus exposé.e.s aux accidents du travail que les lycéen.ne.s professionnel.le.s).

La rédaction des référentiels d'activités confiée aux seules branches professionnelles :

Le SNUEP-FSU dénonce fermement la perte d'ambition ainsi affichée pour les diplômes délivrés par l'Éducation nationale. Les employeurs souhaitent limiter les savoirs, au profit de compétences centrées sur leurs besoins immédiats.

...en direction des CFA*

L' extension de l'accueil au sein des CFA :

La création d'un pré-apprentissage pour ceux qui ne trouvent pas de contrat et d'une prolongation de 6 mois de la formation en CFA après une rupture de contrat visent à permettre aux CFA de « capter » les jeunes plus tôt et de les garder plus longtemps .

Plutôt que de s'attaquer aux entreprises qui rompent le contrat de 4 jeunes sur 10, on crée un dispositif destiné à tenter de masquer ces chiffres alarmants.

La modulation de la durée du contrat :

Cette mesure va entraîner un démarrage de formation et l'embauche des apprenti.e.s à tout moment de l'année. Celles et ceux qui auront les « codes » seront recruté.e.s par les entreprises, les autres prendront comme une sanction le fait de rester en formation sous statut scolaire. De plus, une partie des 4 jeunes sur 10 qui verront leurs contrats rompus seront réintégré.e.s dans les classes des LP.

La voie scolaire est ici pensée comme « une roue de secours » de l'apprentissage pour masquer les nombreux décrochages de l'apprentissage.

La liberté totale de créer des formations à la « demande » des entreprises :

Pour le SNUEP-FSU, une telle mesure ne peut qu'exacerber la concurrence entre les CFA et les LP et contribuer à la disparition de nombres de formations sous statut scolaire.

...en direction des LP

L'implantation d'une Unité de Formation en Apprentissage dans tous les LP inquiète le SNUEP-FSU. Les

temps en classe et en entreprise seront différents selon le statut des jeunes : élèves ou apprenti.e.s. Ce sera aux enseignant.e.s de s'adapter (emploi du temps, progression pédagogique) en fonction des différents publics.

Les objectifs sont clairs : tendre vers l'extinction progressive du service public de la formation professionnelle et en finir avec les diplômes, pour créer un salariat encore moins armé face aux offensives du patronat.

Les missions des personnels seront fortement modifiées dans un contexte où il y a urgence à redonner du sens à l'investissement et au travail au quotidien des enseignant.e.s.



Claude Cun
SNUEP-FSU

*CFA : Centre de Formation des Apprentis

Luttes en cours

C.A.P. 22 : Cap sur l'Anéantissement du Service Public

Comme tout exécutif moderne le gouvernement veut mettre en place ce qu'il a qualifié de "nouveau contrat social avec les agents publics". Pour cela en octobre dernier il lance le comité "Action publique 2022" dit CAP 22.

Ce comité composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères et notamment de chefs d'entreprises, d'élus et de hauts fonctionnaires, est chargé de "produire un rapport identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables, sur l'ensemble du champ des administrations publiques. Il s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage des politiques publiques. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions."

Cet extrait du décret annonce clairement la couleur sous le prétexte fallacieux de réformer les services publics, et examiner leurs relations avec les usagers c'est la chasse aux services publics qui est ouverte !

Dans ce comité CAP 22, de 34 personnes, on y recense 15 hauts fonctionnaires d'Etat, et, initialement, aucun fonctionnaire territorial. Il est donc clair que si la Fonction Publique est à abattre, la première dans le collimateur est bien la territoriale....

Ne prenons que 2 exemples dans les annonces récentes du gouvernement : le recours accru aux contractuels et la rémunération individualisée.

Le recours accru aux contractuels

Le rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique montre qu'en 2015, la part des contractuels est très importante. Elle est de 19 % dans la Fonction Publique d'Etat, 21 % dans l'Hospitalière et atteint 25 % dans la Territoriale.

La FSU, qui avait organisé, début octobre, «une semaine de mobilisation des non-titulaires de la Fonction Publique», dénonce des contrats très courts et interrompus du jour au lendemain, des temps partiels imposés, aucune augmentation de salaires déjà très faibles (moins de 700 euros parfois) sur plusieurs années. Trop de personnels subissent les conséquences de la précarité et le gouvernement voudrait encore l'accroître !

La rémunération individualisée

Quant à l'individualisation des rémunérations, elle annonce clairement que les performances quantifiables et la rentabilité sont les futurs indicateurs de la vie quotidienne du fonctionnaire.

Le point déjà gelé de 2010 à 2016 l'est à nouveau après un léger réchauffement en juillet 2016 (+0,6%) et février 2017 (+0,6%). Là encore la Territoriale est à la traîne sur le montant des rémunérations notamment du fait des 76% de catégories C (10 % en A) contre seulement 20% à l'Etat (56 % en A). Depuis des années la Fonction Publique est affaiblie et morcelée alors qu'elle a besoin de stabilité et de cohérence pour travailler collectivement et s'adapter aux besoins de la population grâce à l'intelligence collective.

La pseudo consultation mise en place via le forum numérique, consulté par moins de 40 000 personnes, n'a recueilli seulement qu'un peu plus de 3 000 contributions sur 5,5 millions de fonctionnaires !

Moderniser le statut ne veut pas dire le supprimer. Il faut se garder des images d'Epinal sur les agents publics et le statut. Le système de la carrière et la Fonction Publique, depuis de très nombreuses années, se sont transformés. Ce n'est donc pas la guerre des modernes contre les anciens, ni de l'inertie contre le mouvement ! Mais bien celle des libéraux qui souhaitent jeter à la pâture du milieu marchand un certain nombre de missions contre les défenseurs du service public comme outils de justice et de re-distribution...

Si les orientations du gouvernement aboutissaient, ce serait la fin d'une Fonction Publique au service de l'intérêt général. Tou-te-s en grève le 22 mars !



Dominique Prier-Chéron
SNUTER-FSU

22 mars 2018

Enième journée d'action ou printemps social ?

À l'heure où ces lignes sont tapées comme au soir du 22, nul ne le sait. Tout comme la poignée d'étudiant-e-s, manifestant et occupant un bâtiment universitaire à Nanterre en soutien à leurs camarades placés en garde à vue, il y a 50 ans, en 1968, le 22 mars.... Ils ne savaient pas que cette journée allait lancer l'un des plus puissants mouvements sociaux que la France ait connu.

Oui, nous avons besoin de ces souvenirs pour nourrir nos luttes actuelles. Mais ne croyez pas qu'il s'agisse d'une quelconque croyance en la vertu des dates-anniversaires donc des chiffres. Non. Même si la symbolique a du sens, nous ne croyons qu'au nombre. Au nombre que nous serons à être en grève le 22 mars. Au nombre que nous serons à marcher dans les rues de Chartres.

Tou-te-s ensemble !

P.L.

Carte Scolaire

1^{er} degré : Des Postes pour l'École !

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !**



La carte scolaire du 1^{er} degré s'est achevée le mardi 13 février sous la neige, à l'image de la météo de ce jour : bien mauvaise... Comment pouvait-il en être autrement quand le

département devait rendre 5 postes ?

La carte scolaire a commencé dès la reprise au mois de janvier, suite à la communication des propositions de l'IA durant les congés de Noël. Les écoles ont donc dû s'organiser très vite pour s'exprimer face à la « proposition » qui leur était faite. Ce calendrier très serré donc peu propice à la mobilisation n'aura pourtant pas suffi à freiner la vague de contestations, puisque ce sont une cinquantaine de délégations qui ont été reçues dès le vendredi 12 janvier, pour protester essentiellement contre la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. Il faut dire qu'avec 66 fermetures proposées, soit près d'une école sur quatre concernée, l'IA frappait fort ! Suite aux différentes actions menées, et au report des différentes instances boycottées, l'IA a finalement renoncé à un certain nombre de fermetures, pour aboutir à 42 classes en moins.

Cette carte scolaire dans le 1^{er} degré se caractérise essentiellement par :

- des échéances courtes données aux élus ruraux pour qu'ils regroupent leurs écoles,
- un dédoublement des CP et des CE1 dans les secteurs défavorisés,
- une désertification scolaire qui s'amplifie à l'Ouest du département,
- un remplacement non abondé en dehors de 3 postes alloués aux REP et REP+,
- des classes de maternelle très touchées,
- des ouvertures peu nombreuses...

... autant de preuves du manque d'ambition pour le primaire.

Les grandes orientations fortement médiatisées passent par une suppression de moyens, ainsi les REP et REP+ ont financé en grande partie les dédoublements par la fermeture des « plus de maîtres que de classes » et par

des augmentations d'effectifs par classe pour les autres niveaux que les CP et les CE1. Le répit d'une année pour certains secteurs ruraux, est vain dans certains cas, lorsque le regroupement engendrera des temps de transports trop importants. Ce répit d'un an a également servi à estomper une lecture de la carte qui ferait que les campagnes, qui sont loin d'être toutes favorisées socialement, et qui connaissent parfois la grande misère, se verraient retirer des postes au bénéfice des quartiers difficiles. Cette lecture aurait pu conduire à des raccourcis dangereux. Il y a eu clairement une volonté

d'éviter certaines fermetures en campagne pour ne pas aboutir à une lecture simpliste, dangereuse mais fautive, qui ferait ressortir l'impression d'écoles de campagne à l'agonie tandis que des classes sont dédoublées dans les quartiers placés en éducation prioritaire ; un raccourci dont n'auraient pas hésité à s'emparer les extrêmes.

Autre grande perdante, la maternelle qui, avec des augmentations des moyennes par classe, ne permet pas d'assurer une entrée à l'école dans des conditions satisfaisantes. Enfin, le manque d'ambition pour le remplacement laisse les équipes gérer seules les absences non remplacées.

Il n'y a donc qu'une solution pour sortir de cette ornière, qui risque de se creuser au fil des années : retrouver de l'ambition pour l'école en faisant baisser de façon visible le nombre d'élèves par classe. **C'est donc bien des postes pour l'école qu'il faut !**



Olivier Thomas
Co-secrétaire départemental SNUipp-FSU

6 décembre

La date des prochaines élections dans les trois Fonctionnaires est connue. Ces élections d'expression de l'enseignement ont lieu le 6 décembre. Durant toutes les opérations de représentation des enseignants, les représentants FSU personnels et notamment les élus départementaux ont été reçus par l'Inspection académique.

Donnez-nous encore une voix en faisant voter pour le 6 décembre.

Carte Scolaire

2nd degré : Une Rentrée 2018 sans ambition !

C'est en l'absence de politique éducative claire et ambitieuse que s'organise la rentrée 2018 dans les collèges. Ce manque d'ambition se lit dans la répartition de la dotation départementale entre les 39 collèges d'Eure-et-Loir. Cette répartition qui, autrefois, avant la rentrée 2016, avait recours à 5 catégories d'établissements pour s'adapter à la diversité des situations s'est, comme les dotations, appauvrie pour ne plus se limiter qu'à trois catégories d'établissement depuis la réforme du collège.

En dotant à la structure les collèges (c'est-à-dire en fonction de leur nombre de classes et non en fonction de leur nombre d'élèves), cette réforme se traduit par l'uniformisation massive des dotations et donc des conditions d'enseignement.

Quelque soit le collège, les structures et les organisations sont quasiment identiques : classe entière dans toutes les disciplines sauf quelques dédoublements ici ou là, notamment en sciences, lorsque les personnels acceptent de faire ces heures (en groupe) en heures-supplémentaires, c'est-à-dire au détriment de leur temps de repos, de vie familiale, sociale, politique ou culturelle...et donc au final au détriment de leur santé.

Cette pression est d'autant plus inacceptable qu'il ne

faut pas oublier que le recours aux heures-supplémentaires est aussi, pour certains personnels, un moyen d'augmenter des salaires gelés depuis 2011 et des carrières dont les revalorisations aussi sont désormais bloquées. On a beau être en hiver, seuls les salaires et les carrières des fonctionnaires gèlent : ni les prix de l'immobilier, ni ceux des produits de première nécessité ne le sont, au contraire.....



Face à cette dégradation des conditions de rentrée, la FSU a été sollicitée par les personnels des collèges pour exprimer leur mécontentement. Plus d'un quart des collèges sont venus en délégation présenter leurs revendications à M. l'Inspecteur d'Académie. Toutes ces délégations ont d'abord dénoncé la hausse des effectifs par classe qui dégrade les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. Evidemment, satisfaire les revendications de ces délégations passe par un abondement de la dotation de ces collèges. Avec -4,7 poste pour seulement 20 élèves de moins de prévision à prévision, la dotation départementale doit également être abondée. Cela a pour conséquence la suppression de 15 postes pour seulement 8 créations et un total de 91 collèges seront en complément de service.

De même, la dotation départementale en moyens de vie scolaire (Assistant d'Education - AED) doit aussi être abondée car cette dotation n'a pas été revue depuis plusieurs années alors que les dynamiques démographiques sont importantes. De plus, la disparition des Contrats Aidés vide au fil de l'année les vies scolaires.

Jean-Moulin

Pour la rentrée 2018, dans l'agglomération chartraine, ces difficultés se trouvent aggravées par l'incertitude qui règne autour de l'avenir du collège Jean-Moulin. Aujourd'hui nous avons la certitude et la preuve que le projet du Conseil Départemental

- ne répond à aucune urgence : la Cosmetic Valley n'est pas prête à aménager les locaux du site actuel,
- ne pourra pas respecter le calendrier très serré que le CD s'était donné puisque, aujourd'hui, il ne prévoit plus de commencer l'aménagement du site de l'ESPE actuelle en collège Jean-Moulin II à l'été 2019 (au lieu de février 2019 dans le projet présenté au CDEN du 18 décembre 2017).

Dans ces conditions, dès le CDEN du 8 février, la FSU et le collectif Jean-Moulin ont demandé à la préfète de refuser de signer la désaffectation des locaux du site actuel du collège. Celle-ci n'a pas même daigné nous répondre ! Et la question, dans l'attente d'une décision ministérielle, n'a pas été abordée mais repoussée à un nouveau CDEN prévu le 12 mars 2018.

Julien Jaffré et Christian Guérin
SNES-FSU et SNEP-FSU

ore 2018

es élections professionnelles
ns Publiques est désormais
s doivent être un temps fort
semble de nos professions.
ations de carte scolaire, vos
U portent la parole des
ment celle des délégations
specteur d'Académie.

plus de poids en votant et
pour les listes FSU le 6
mbre 2018 !



Projet Régional de Santé, quelles ambitions ?

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) de la région Centre-Val-de-Loire fixe les axes de la politique de santé, à travers le Projet Régional de Santé (P.R.S)

Ce P.R.S est soumis à l'avis du CDCA* au sein duquel siège la FSU 28. La Section Fédérale des Retraités s'est donc plongée dans la lecture des centaines de page composant ce P.R.S. pour mandater notre représentant.

Le P.R.S dresse un certain nombre de constats propres à notre région : vieillissement de la population, progression des maladies chroniques, fortes inégalités territoriales, environnementales et sociales en matière de santé, faiblesse de la démographie médicale... Il met aussi en évidence les attentes les plus fortes de la population, essentiellement l'augmentation du nombre de médecins et la possibilité d'être soigné près de chez soi.

Le P.R.S. pose les bases de ce sur quoi devraient porter les efforts essentiels de la politique de santé : la réduction des inégalités sociales, culturelles, économiques et environnementales. Mais le cadre politique et les choix économiques dans lesquels se situe le PRS permettent-ils d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux, des besoins et des fragilités constatés ? On ne peut ignorer ni le creusement des inégalités ni la volonté de réduire les dépenses publiques et en particulier les dépenses de santé (budget sécu, déclarations ministérielles...).

Prévention

Le P.R.S. affirme la nécessité de développer la prévention. Quel crédit accorder à cette affirmation

quand la réalité nous confronte à l'insuffisance de la médecine scolaire, de la médecine du travail, à la remise en cause du compte pénibilité, à la fusion des CHSCT avec d'autres instances de représentation des salariés ? Une note de Bercy demande une réduction sévère du budget de la branche en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles (15 % en moins sur le fonctionnement et 10 % en moins sur les effectifs)... Sans compter l'insuffisance des moyens de contrôles sanitaires (affaire Lactalis) et de l'inspection du travail.

Inclusion

Autre ambition de ce PRS répondant au souhait des Personnes Handicapées (PH) et des Personnes Agées (PA), d'être accompagnées pour permettre leur maintien à domicile et dans le milieu de vie ordinaire : **favoriser l'inclusion**. Cet objectif positif ne peut être effectif que si les conditions et les moyens pour le réaliser sont satisfaisants pour chacun : PA, PH, autres publics des lieux d'accueil (ex : élèves, aidants, professionnels, autres...). Des questions induites doivent trouver des réponses : le manque de professionnels (ex : EHPAD), leur formation

et leurs statuts (ex : aides à domicile), la transformation de leurs missions et de leurs métiers (passage à des dispositifs ouverts), les coûts induits (déplacements et transports). Soutenir les proches, les aidants ? Oui, mais il ne faut pas trop faire porter sur eux le poids de l'objectif d'inclusion. **La prise en charge publique doit rester au centre des politiques conformément aux principes de solidarité nationale.**

Etablissements et Services Médico-sociaux (EHPAD, ITEP, IME...)

Le P.R.S. constate que « la situation de la région se caractérise par un taux d'équipement en Etablissements et services médico-sociaux (ESMS)/ PA et PH légèrement supérieur au taux d'équipement national. » Peut-on pour autant en conclure que le nombre d'EHPAD publics est suffisant compte tenu du vieillissement prévu de la population et du recours parfois/souvent contraint aux EHPAD privés lucratifs faute de places dans les établissements publics proches ? L'objectif affiché de réduire les écarts de coût/habitant ne pose pas la question du reste à charge très lourd pour les familles ni de son financement. Les questions récurrentes du manque de personnel (objectif 1 pour 1 dans le plan de solidarité grand âge) et de la maltraitance institutionnelle ne sont pas véritablement prises en compte.

« Face aux déserts médicaux, rendre les territoires attractifs. »

Le P.R.S. se situe dans une logique d'offre et de demande. Les territoires entrent en concurrence entre eux. C'est au plus offrant avec utilisation de fonds publics. Les études montrent que ça ne permet pas de régler le problème. Pour pallier le manque de médecins, on propose de créer de nouveaux métiers : Infirmiers-cliniciens. L'exemple anglais est éclairant. La création du métier d'infirmier-clinicien a entraîné une pénurie d'infirmiers et l'hypothèse du recours à des « aides-soignants-infirmiers ». Les questions essentielles ne sont pas posées. Question du numerus-clausus : Forme-t-on assez de médecins ? Question de la liberté d'installation : Ne faut-il pas réguler l'installation des médecins ?

« Logique territoriale d'organisation de l'offre en santé »

C'est la logique actuelle des Groupements Hospitaliers de Territoire. Elle est fortement contestée par les usagers, les élus locaux, les professionnels. Exemples départementaux : fermeture de la maternité de Châteaudun, fermetures de lits à Chartres, tensions à l'hôpital de Dreux... Est-elle compatible avec l'attente exprimée par



Luttes en Cours



F.S.U.

les usagers d'être soignés près de chez eux ? La fermeture de certains services contraint ceux-ci à des déplacements plus longs, parfois stressants ou dangereux et génère d'importantes dépenses de transport. Quelle économie ? De plus les arguments mis en avant pour fermer ou transformer des services dans les établissements de proximité altèrent la confiance de certains usagers et fragilisent encore plus ces établissements.

A la lecture de ce volumineux document une impression générale se dégage : celle d'un travail de communication souvent en contradiction avec les réalités vécues ou observées. Une question essentielle reste posée : les moyens seront-ils à la hauteur de certaines ambitions et des besoins ?

*CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Joël Silly

SFR-FSU



Projet de Loi « Asile et Immigration » : Atteintes aux garanties et droits fondamentaux

Ce projet de loi vise à créer **un système d'expulsion** des migrants le plus rapide et efficace possible : ceux en transit, les "dublinés", les déboutés du droit d'asile, les sans-papiers en attente d'une régularisation de leur situation. Il renforce une **logique de tri entre « bons » et « mauvais » migrants, et veut attirer essentiellement les « talents »**.

Il ne propose **aucune solution de régularisation** pour les personnes actuellement ni régularisables, ni expulsables.

Il contient **quelques mesures positives** dont la **protection subsidiaire** (pour les personnes devant être protégées dans une période espérée transitoire) qui passerait d'une année à 4 ans. Mais ces mesures ne concerneraient chaque année que quelques centaines de personnes.

Il prévoit de **réduire de 120 à 90 jours le délai pour déposer une demande d'asile en préfecture** ; passé ce délai, le dossier sera instruit en "**procédure accélérée**" ce qui a pour principal effet de priver de garanties et droits les personnes qui en sont victimes.

Il réduit le **délaï de recours**, devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) de **1 mois à 15 jours** ce qui privera les demandeurs des délais satisfaisants pour enrichir leur dossier et recourir à un avocat. Le recours devient **non suspensif** : la personne pourra tout de même être envoyée en Centre de rétention administratif (CRA) ou même être expulsée.

Il introduit de **nouveaux procédés de notification** : SMS ou courrier électronique en lieu et place de courrier postal avec accusé de réception ; vidéo-audience utilisée sans que soit requis le consentement de la personne ; l'interprète cesse d'être une obligation si l'audience peut se tenir en français.

Il prévoit d'aligner la **durée de la retenue** (pour « vérification des papiers » !) sur celle de la garde à vue **en passant de 16 à 24 heures**.

Il entend criminaliser les **travailleurs sans-papiers** avec une peine pouvant aller jusqu'à **5 ans d'emprisonnement et 75.000€ d'amende** pour avoir utilisé un faux permis de

travail.

Il élargit la **durée d'enfermement en centre de rétention** des déboutés du droit d'asile comme des personnes dites "dublinées", **de 30 à 90 jours, voire 135 jours** si la personne conteste la procédure. Une mesure inefficace et totalement disproportionnée qui ne ferait qu'augmenter les traumatismes.

Il retarde l'**intervention du juge des libertés et de la détention (JLD)**, ce qui permettra d'expulser plus facilement avant toute vérification des procédures légales de la rétention.

Il prévoit la **généralisation et le durcissement de l'assignation à résidence**, pour celles et ceux qui se voient refuser leur demande de titre de séjour ou d'asile, chez eux ou dans leurs lieux d'hébergement. L'expulsion peut avoir lieu à tout moment. La suspicion de fuite est généralisée !

Il crée un **délit de franchissement des frontières françaises** en-dehors des points de passage surveillés et des « heures d'ouverture » : un an de prison et 3750€ d'amende... au mépris des conventions internationales sur le droit d'asile !

Il vise à **légaliser la circulaire du 12 décembre 2017**, sur les possibilités de contrôle par l'administration du statut administratif des personnes hébergées **au sein des centres d'hébergement d'urgence**, qui remet en cause le principe d'accueil inconditionnel auquel les associations et les travailleurs sociaux sont attachés.

Il n'abroge pas le "**délit de solidarité**" (article L622-1 du CESEDA) qui, malgré les changements dans la loi en 2012, reste une réalité sévèrement réprimée qui menace les bénévoles associatifs et tous les citoyens solidaires des migrants.

Ce texte poursuit les politiques répressives et xénophobes menées depuis des dizaines d'années par la République française. Elles ont des conséquences dramatiques pour des milliers de personnes, de familles, d'enfants.

500 associations d'aide aux exilés s'élèvent contre ce projet de loi. Elles font appel à la solidarité citoyenne.

Michèle Mignot et Micheline Cognard
SFR-FSU et Eure-et-Loir Terre d'Accueil

Luttes en Cours

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 22 MARS



En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation. Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1^{er} février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION !

Le 22 mars en Eure-et-Loir

10h30 AG de Gréviste FSU
au local FSU (3, rue Louis-Blériot à Champhol)

14h30 MANIFESTATION INTERSYNDICALE
Place des Halles à Chartres

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FO FSU, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

UNE JOURNÉE DE GREVE le Jeudi 22 MARS 2018

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;**
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;**
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;**
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;**
- L'abrogation du jour de carence ;**
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.**